

Docteur Yves Rébufat
Président

Docteur Grégory Wood
Secrétaire Général

5 septembre 2016

Mouvement de grève du 26 septembre 2016

Le SNPHAR-E vient de déposer un **préavis de grève pour la journée du lundi 26 septembre 2016** ainsi qu'un **préavis reconductible de la permanence des soins commençant le 26 septembre à 18h**. Celui-ci concerne l'ensemble des médecins, pharmaciens et odontologistes hospitaliers quelque soit leur statut.

Nous demandons :

- L'application immédiate de la mesure d'équité faisant que **24 heures de travail comptent pour 5 demi journées**,
- L'inversion des termes de l'article 2 de l'arrêté du 30 avril 2003 modifié qui fixerait ainsi, par défaut, un **décompte du temps de travail en heures** et par dérogation, en demi-journées, reconnaissant ainsi à chaque praticien son droit à la maîtrise de son temps de travail,
- La **déclinaison de la circulaire DGOS/2014/359 du 22 décembre 2014 et de l'instruction DGOS/RH4/2015/234 du 10 juillet 2015** aux « spécialités présentant des sujétions comparables », avec l'introduction d'un **temps non clinique de 20%** et un **dimensionnement des équipes médicales** en tenant compte. Les discussions n'ont pu commencer avec vos services malgré vos engagements et nos demandes incessantes.

Nous constatons tous les jours dans nos établissements hospitaliers :

- La poursuite de la dégradation de nos conditions de travail dans de nombreux établissements hospitaliers en raison de **postes vacants** et **d'absence de recrutements**, particulièrement dans certaines disciplines

fortement exposées à la permanence des soins comme l'anesthésie-réanimation ou la médecine d'urgence,

- **une croissance forte et régulière de l'intérim médical** qui est non seulement **destructeur** pour l'exercice médical des titulaires, aussi bien en termes d'organisation que de rémunération mais qui **ne suffit même plus** aujourd'hui à couvrir les demandes sur le territoire national,
- de nouvelles vacances de postes à venir en raison des **nombreux départs** en retraite prévus mais aussi par démission ou autres dispositions permettant de pratiquer ailleurs un exercice plus serein et plus rémunérateur,
- **une concurrence très vive entre les établissements de santé** mais aussi entre les hôpitaux publics avec des pratiques de rémunération ou de décompte du temps de travail très inégales sur l'ensemble du territoire, véritable dumping qui fait perdre tout repère aux praticiens hospitaliers,
- de nombreux conflits locaux qui ne trouveront de solutions sans **remise à plat des textes statutaires réglementant le décompte et l'indemnisation du temps de travail.**

L'absence de mesure d'attractivité pour les jeunes et les plus anciens après deux ans de discussions et de concertations est préjudiciable à notre avenir et à celui de l'hôpital public.

La seule mesure concrète aujourd'hui en vigueur découlant de ces discussions est la **prolongation d'activité au delà de la retraite.**

Ce n'est pas cela qui incitera les jeunes médecins à embrasser la carrière hospitalière !

Les praticiens hospitaliers ont **perdu 30 % de pouvoir d'achat en 15 ans**, ils subissent aujourd'hui les effets d'un numerus clausus décidé il y a 20 ans qui a conduit à la **désertification médicale hospitalière** et à la naissance puis à la croissance de **l'intérim médical hospitalier.**

Ils subissent l'asymétrie, très importante dans certaines spécialités, des rémunérations entre l'exercice public et libéral.

Ils subissent la concurrence entre établissements publics qui entraîne des **pratiques disparates de rémunération ou de décompte du temps de travail sur le territoire** qui ne devrait pas exister au sein d'un corps d'agents de l'État.

Ils subissent une désorganisation de leur environnement de travail et une perte du contrôle de ce même environnement préjudiciable à l'exercice médical. Cela est grandement expliqué par la tarification à l'activité et les modifications de la gouvernance entrées en vigueur en 2009 mais aussi par l'augmentation

permanente des normes et des tâches administratives qui doivent être réalisées sans moyens supplémentaires.

Nous avons joué le jeu de la concertation du « pacte de confiance » à la « mission sur l'attractivité ». **Nous attendions un électrochoc et aujourd'hui il n'y a même pas une étincelle.**

Les organisations syndicales sont elles mêmes épuisées par toutes ces réunions qui ne débouchent jamais sur rien. Elles sont exsangues tant sur le plan humain que financier car il n'y a toujours pas de véritable reconnaissance de ce travail syndical pour les praticiens hospitaliers, pas plus que de financement. Le bénévolat est encore et toujours la règle !

Ce quinquennat a commencé par la concertation il se termine par l'indécision.

Les praticiens hospitaliers ne peuvent s'en satisfaire !

Ils réclament aujourd'hui de véritables mesures en faveur de l'hôpital public et des médecins hospitaliers.

La maîtrise et le contrôle de son temps de travail n'en est qu'une parmi d'autres mais c'est celle-là que nous réclamons aujourd'hui !